

**17ème EDITION DE LA JOURNEE MONDIALE ANTI-CONTREFAÇON :  
Plus d'un français sur dix déclare acheter des faux parfums et cosmétiques !**

L'Union des Fabricants (**UNIFAB**) a choisi cette année de mettre en lumière les conséquences de la contrefaçon des parfums, des cosmétiques et plus généralement des produits d'hygiène afin d'éveiller la vigilance des consommateurs qui sont 13% à indiquer à l'IFOP qu'ils achètent de la contrefaçon de ces produits.

Ce chiffre, pourtant peu élevé, représente une trop grande partie de la population compte tenu des risques importants pour la santé du consommateur. **Il faut en effet garder en tête que le contrefacteur essaie toujours de donner l'illusion en faisant un maximum d'économie**, en se passant par exemple, de l'anti-allergène, de conservateur, de l'anti bactérien, en ne prenant pas garde à la température du lieu de stockage... Sans oublier que ces produits peuvent également contenir des résidus de métaux lourds, du plomb, ou d'autres composants toxiques.

**En 2013, les douanes françaises ont saisi plus de 170.000 faux produits de soins corporels, et les saisies européennes de ce type de produits proviennent à 44% de Chine.**

La distribution sur Internet chamboule les schémas classiques d'achat et les consommateurs sont de plus en plus nombreux à se porter acquéreurs de faux produits pensant avoir commandé les produits qu'ils consomment habituellement. **Au-delà des ventes sur le web, les contrefaçons se retrouvent ainsi sur les marchés, vendus à la sauvette jusque dans le métro parisien !**

*«Compte tenu des facilités d'accès à ces faux produits qui entrent dans notre intimité, il paraissait normal de mettre à l'honneur le sujet de la contrefaçon des parfums et cosmétiques trop peu évoqué et pourtant tellement dangereux pour la santé de millions de consommateurs! »* déclare Christian Peugeot, Président de l'UNIFAB.

A l'occasion de cette journée, le Groupement Global Anti-Contrefaçon (GACG), association regroupant les organismes nationaux luttant contre les faux dans le monde entier, a remis, à Paris, les Trophées de la lutte anti-contrefaçon. En 2014 ont été primés pour leurs actions 2013 : l'OHMI dans la catégorie organisme public international, l'ONUDC dans la catégorie média, la « Guardia di finanza » dans la catégorie organisme public national, l'IACC association de lutte anti-contrefaçon américaine et les entreprises Sanofi et Schneider Electric. Enfin, Phil Lewis s'est vu remettre le prix de l'accomplissement personnel.

**Par ailleurs, cette année et dans le plus grand secret a été récompensé le Président du GACG John Anderson pour son investissement personnel dans la lutte anti-contrefaçon au niveau international.**

Liste des récompensés

**Organisme Public International :**

**Remis par : Christian Peugeot**

**Gagnant : Paul Maïer**

L'Observatoire Européen des Atteintes aux Droits de Propriété Intellectuelle de l'OHMI est fonctionnel depuis maintenant 2 ans et déjà a rencontré quelques succès significatifs.

L'Observatoire s'est notamment lancé dans un programme ambitieux de recherche et de consultation préalable dans l'objectif de « connaître avant d'agir » afin de constituer une base solide de références et un centre d'excellence d'informations.

Les missions, développées par l'Observatoire sont un réel pont entre les secteurs publics et privés pour soutenir la protection des droits de propriété intellectuelle et combattre le fléau croissant des violations de ces droits. Notons particulièrement, la publication d'une étude sur la Perception de la Propriété Intellectuelle auprès du public qui servira de support pour de nombreuses campagnes de sensibilisation futures ; de même, la mise en place d'une base de données d'Application, destinées à devenir un outil incontournable des organismes chargés de faire respecter les droits de la propriété intellectuelle.

**Media:**

**Remis par : Richard Yung**

**Gagnant : Alun Jones mais représenté par Michèle Ramis**

L'Office National des Nations-Unies contre la Drogue et le Crime, basé à Vienne, a été l'instigateur d'une campagne, dédiée à la lutte contre le crime organisée, lancée en janvier dernier. La cible principale de cette campagne était le grand public et son message central, à vocation éducative, s'articulait autour de l'idée que les produits de contrefaçon étaient des sources de financement pour des activités criminelles à l'image du trafic de drogue, du trafic d'armes, de la contrebande et du vice. [video projetée]

**Organisme Public National :**

**Remis par : Hélène Crocquevieille**

**Gagnant : Claudio Bergonzi**

La Police Economique et Anti-fraude italienne a désormais à sa disposition un système Informatif Anti-Contrefaçon, qui est une base de données révolutionnaire dédiée aux agents de la Police Fiscale italienne. Ces agents sont à l'initiative de 95% des actions anti-contrefaçon et de lutte contre le piratage. Leur profil professionnel est tourné à « 360° » et les opérations qu'ils mènent se déclinent des marchés jusqu'aux cartels internationaux de crime organisé. Depuis ces trois dernières années, la Police Fiscale a développé une base de données en ligne sophistiquée qui permet la mise en réseau des détenteurs de Droits de Propriété Intellectuelle et de chaque agent de la Police Fiscale. Plus largement, la Police Fiscale est reconnue depuis longtemps pour son implication au sein des campagnes nationales et internationales de lutte contre les faux produits, en coopération avec le secteur privé et les organismes chargés de faire appliquer de la Loi.

**Entreprise :**

**Remis par : Yves Lapierre**

**Gagnant : Caroline Atlani**

SANOFI, a été très active dans le domaine de la lutte anti-contrefaçon, en diffusant une campagne de publicité destinée aux voyageurs. SANOFI a également lancé un site internet, destiné à la sensibilisation du public quant aux dangers des faux médicaments, site relié à une application mobile « tuyaux de voyages » (travel tips). En interne, l'entreprise a initié les « la journée anti-contrefaçon SANOFI » pour sensibiliser ses collaborateurs dans près de 100 pays. En 2013, l'entreprise a célébré les 5 ans du laboratoire central de lutte anti-contrefaçon qui conduit des analyses de médicaments suspects (plus de 4 500 en 2013). Par ailleurs, SANOFI présente un record inégalé de coopération au sein de l'industrie, avec les syndicats nationaux et internationaux, et de nombreux partenaires et prestataires tels que les acteurs du Web.

Enfin, l'entreprise a mené de nombreuses formations destinées aux Organisations Intergouvernementales en vue de la Convention Medicrime.

**Facteur d'authentification :**

**Remis par Ian Lancaster**

**Gagnant : David Schummer**

Schneider Electric a développé, de concert avec Hologram Industries, un programme basé sur des étiquettes anti-contrefaçons précédemment utilisées en Egypte. Ces étiquettes « Alphagram » ont été ensuite transposées en étiquettes « Chronomark » combinant des techniques améliorées d'holographie et d'impression. Cette méthode, additionnée à un positionnement spécifique des étiquettes et des changements de design réguliers, a permis d'identifier nombre de contrefacteurs.

**Accomplissement personnel :**

**Remis par : John Anderson**

**Gagnant : Phil Lewis**

Phil Lewis a joué un rôle important pour activer les partenariats privés et publics pour lutter contre le faux. Après son passage à l'Office des Brevets et la mise en place d'une Unité Criminelle de Propriété Intellectuelle, en coopération avec l'Institut National de la Consommation et la Police britannique, M. Lewis a été nommé Expert National du Royaume-Uni auprès de diverses organisations institutionnelles, dont la cellule PI de la Commission Economique des Nations Unies.

Il a ensuite œuvré à la Direction Générale Marché Intérieur et Services de la Commission Européenne, puis à l'Observatoire Européen de la Contrefaçon et du Piratage, le parcours de M. Lewis est l'illustration de l'adage qui déclare que le fruit d'une coopération est supérieur à la somme des résultats des parties dissociées.

**Contribution Exceptionnelle :**

**Remis par Delphine Sarfati-Sobreira**

**Gagnant : John Anderson**

Le jury a, de manière exceptionnelle et spontanée, décidé de récompenser John Anderson pour son engagement dans la lutte anti-contrefaçon. Alors qu'il était Directeur général de l'A-CG, il a œuvré pour entreprendre les premières évaluations rigoureuses de l'impact économique des produits contrefaisants, tout d'abord au Royaume-Uni puis dans l'Union Européenne.

Il fut l'un des premiers membres du Global Anti-Counterfeiting Group (GACG), et en devint Président rapidement. Depuis il représente activement l'association auprès d'organismes internationaux tels qu'Interpol, l'Organisation Mondiale des Douanes, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, l'Observatoire Européen des Atteintes aux Droits de Propriété Intellectuelle, ainsi qu'auprès des plus grands organismes en charge des question de PI.

A ce titre, John a contribué à de nombreux projets pour améliorer la législation en matière de protection des Droits de Propriété Intellectuelle dans de nombreux pays d'Europe de l'Est et de pays émergents. Son énergie inépuisable et son engagement et la lutte contre les produits contrefaisants et dans la protection des consommateurs ont grandement contribué au développement de la cause au niveau mondial.

Récompensés mais absents

- **Mention spéciale :**

Service britannique des douanes et de protection des frontières de l'aéroport de Heathrow, pour ses résultats notables, en dépit de nombreuses restrictions, pour son soutien indéfectible aux initiatives de formation des associations du secteur, pour sa coopération et ses échanges optimaux avec les services de douanes étrangers.

Le Bureau d'Enquête de Propriété Intellectuelle, Douanes de Hong Kong, pour un engagement de longue-date et de grand succès dans la lutte anti-contrefaçon et pour sa coopération avec ses collègues du secteur public, à l'échelle national et internationale, ainsi qu'avec les acteurs du secteur privé et les associations.

- **Association:**

**Gagnant : Bob Barchiesi**

IACC, l'association de lutte anti-contrefaçon des Etats-Unis, IACC, a démontré une progression significative de ses initiatives en cours et nouvelles en collaboration avec les secteurs privé et public.

IACC a notamment mis en place un partenariat avec plusieurs fournisseurs de sources de paiements afin de développer l'Initiative « Payment Processor ». Avec à présent 10 partenaires tels que Visa, MasterCard, et plus récemment Western Union et Moneygram, les participants du programme ont mentionné plus de 8 000 sites pour enquête, avec pour résultat l'identification de plus de 28 000 canaux de paiement et la fermeture de plus de 2 700 comptes marchands de contrefacteurs individuels.

IACC continue à renforcer son rayonnement et a procédé, ou procèdera, à la signature de Mémoire d'entente avec des organismes tels que les douanes françaises dans le but de développer leur collaboration.